Beautés des victoires et conquêtes des Français, depuis 1792 jusqu'en 1815 – récit des campagnes de la Révolution et de l'Empire, beaux faits d'armes et de dévouement des soldats français - Auteur : E. De la Bedolière, tome I – Paris, chez Martial Ardant frères – Limoges - 1847- Traits de courage et anecdotes, pages 17 à 46 – chapitre II – Sources : gallica.bnf.fr/BnF – droits : domaine public

CHAPITRE II

TRAITS DE COURAGE ET ANECDOTES

LE CANTON DE BRIVES.

Le 29 mars 1792, le maire du canton de Brives (Corrèze) Quitte son écharpe et s'enrôle pour donner l'exemple aux jeunes gens de la commune. Son père et sa femme veulent le retenir : « Serions-nous donc, dit-il, moins braves que nos ennemis ? ils ont quitté femmes, enfants, héritage, pour combattre contre notre indépendance ; je pars, Moi, pour la défendre ! »
Un laboureur de la même commune, robuste et d'une taille avantageuse, témoin de l'ardeur avec laquelle toute la jeunesse s'enrôlait, disait en sortant de l'Hôtel-de-Ville : « Je voudrais bien aussi servir le pays ; mais qui prendrait soin de ma femme et de mes enfants ?
— Moi, s'écrie un vieillard, pars ! »
Et il dépose une somme suffisante pour assurer aux enfants du cultivateur leur entretien pendant trois ans.

ROUGET DE L'ISLE

L'hymne que chantaient nos soldats en allant au combat et dont les refrains répétés en chœur par les volontaires jetaient l'épouvante dans les rangs ennemis, eut Rouget de l'Isle pour auteur. Peu de temps après la déclaration de guerre, cet officier se trouvait avec tout l'état-major de l'armée du Nord à un grand banquet, chez **DIÉTRICHT**, maire de Strasbourg ; on l'invite à composer un chant guerrier, en harmonie avec les sentiments de l'époque. Il en prend rengagement solennel, rentre chez lui, se couche ; mais, préoccupé de sa promesse, il se réveille sur les trois heures, prend son violon et fait dans la nuit les paroles et la musique de cette chanson qui devait devenir européenne. Il court aussitôt chez Diétricht, le fait lever, et lui propose d'écouter ce qu'il appelait son essai.
A peine **DIÉTRICHT** en eut-il entendu les première phrases, que, transporté d'admiration, il éveilla sa femme, excellente musicienne, pour lui faire partager son enthousiasme.
Immédiatement, des exprès allèrent convoquer à un déjeuner les convives de la veille. L'air nouveau fut exécuté par la musique militaire, au milieu d'applaudissements unanimes ; on envoya aux journaux de la capitale les deux premières strophes de l'hymne. Trois officiers qui changeaient de garnison, le copièrent en entier et le firent connaître à Marseille, d'où les volontaires Marseillais l'importèrent à Paris, le 30 juillet 1792.

LE GRENADIER PIE.

A l'affaire de Quiévrain, le 8 mai 1792, le grenadier **PIE** tombe dangereusement blessé auprès d'un de ses officiers « Mon officier, achevez-moi, dit-il, vous le voyez, je meurs à côté de mon fusil, avec le regret de ne pouvoir plus le porter. »
Heureusement ce grenadier guérit de ses blessures.

LE POSTE DE MARCOU

Placé sur l'extrême frontière qui séparait en 1792 la France des Pays-Bas autrichiens, la place de Condé, par sa position géographique, devait nécessairement devenir le théâtre de continuels

combats. Le 9 mai 1792, un détachement composé de plus de cent hulans, se présente au poste de Marcou, l'un des ouvrages extérieurs de la place de Condé. Une escouade de huit jeunes recrues, commandée par le sergent **ROUSSELOT**, gardait cet ouvrage. Peu effrayé du nombre des ennemis, **ROUSSELOT** s'adresse à sa petite troupe : « Si je recule, leur dit-il, tuez-moi ; si quelqu'un de vous recule, je le tue. »
Après s'être battu quelques instans dans leur poste, les huit recrues se retirent sur Condé en faisant un feu continuel. **ROUSSELOT** seul brûla quarante cartouches et reçut plus de vingt balles dans son chapeau et ses habits. Un de ses soldats se sentant blessé lui dit :

Mon sergent, j'ai, je crois, la cuisse cassée.
— Marches-tu encore ?
— Oui.
— Recharge vite ton arme.
Ainsi ce détachement rentra dans Condé en combattant sans cesse. Il n'y eut que trois soldats de blessés.

LE PAYSAN ET LE COLONEL AUTRICHIEN.

Le 19 mai 1792, un habitant de la campagne fut fait prisonnier par des hulans et conduit à leur colonel ; celui-ci lui demande ce qu'il pense de la guerre, s'il en a bonne opinion.
Le campagnard désire d'abord savoir s'il peut parler sans crainte, et s'il a quelque chose à redouter en exprimant franchement sa pensée.
« Non, lui répond le colonel, tu peux tout dire. — Eh bien, vous voulez aller à Paris ? — Nous l'espérons bien.—En ce cas, avez-vous deux cent mille hommes de recrues tous les mois, et pouvez-vous soutenir pendant longtemps une guerre sanglante ? Vous aurez d'ailleurs d'ici à Paris bien des montagnes à franchir. »
Le colonel étonné lui demande quelles sont ces montagnes. « Ce sont, répond le paysan, les cadavres amoncelés de trois millions de Français qui ont juré de périr plutôt que de subir le joug des étrangers.» Le colonel irrité tire son sabre, et le menace. « Colonel vous m'ayez promis de tout entendre frappez-moi, mais 'ai dit la vérité. »
Désarmé par ces dernières paroles, le colonel renvoya le prisonnier dans ses foyers.

LES FEMMES DE LAVAL.

La petite ville de Laval près, de Lens, en Artois, était menacée, le 15 juin 1792, par les armées autrichiennes. Un magistrat, qui parcourait les rues pour faire des préparatifs de défense, aperçut des femmes occupées à imprégner de graisse et de goudron des torches de paille. Il leur demanda à quel usage elles destinaient ces torches : « A brûler nos maisons avant que les ennemis s'en emparent, répondent-elles ; nous ferons à la patrie le sacrifice de nos biens. — Mais où irez-vous chercher un asile ?
— Dans les carrières ; les Autrichiens au moins verront que si des femmes savent sacrifier à qu'elles possèdent à la patrie, les hommes sauront aussi mourir pour elle. »

LE CAMP DE SOISSONS.

Dans la séance de l'Assemblée Législative du 2 août 1792, **LACOMBE SAINT-MICHEL**, rapporteur au nom des commissaires envoyés au camp de Soissons, où se rassemblait une réserve,

cite avec éloge la conduite des cultivateurs des environs. Sachant que les magasins n'étaient pas encore suffisamment fournis, ils venaient de huit à dix lieues à la ronde offrir leurs draps et leurs couvertures.
Un bataillon de volontaires arrive à Compiègne ; le maire de la ville leur représente qu'il n'y a point de logements : « Qu'on nous donne de la paille et des fusils, répondent-ils, voilà tout ce qu'il nous faut. »

PRISE DE LONGWY.

Un seul des administrateurs de Longwy, **Philippe COURTOIS,** notaire, refusa de signer la capitulation. Les habitants mirent le feu à sa maison, et, quelques jours après la prise de la ville, il fut saisi chez son père, à Longuion, où il s'était réfugié, par quinze Prussiens, et condamné au gibet par le commandant ennemi. Au moment de l'exécution, un clou se détache, le pendu tombe de cinquante pieds, se relève, s'élance dans une écurie, gagne un grenier, d'où il s'élance dans la rue, et, poursuivi vainement, arrive aux avant-postes de l'armée française. Le grade de lieutenant, auquel on l'éleva immédiatement, fut la récompense de son patriotisme et de sa présence d'esprit. Il continua de servir, bien qu'après la reprise de la ville ses concitoyens lui offrissent de reprendre son emploi.
Trois canonniers étaient en prison au moment de l'attaque. Ils écrivirent au gouverneur : «Notre commandant, il est malheureux pour nous, de nous voir renfermés dans la prison pendant que l'on bombarde la ville ; nous sommes trois canonniers qui demandons notre élargissement pour aller combattre l'ennemi et aider nos camarades. Après notre devoir fait nous rentrerons en prison. »
Lorsque Longwy eut capitulé, le lieutenant-colonel du bataillon des Ardennes, vieillard sexagénaire, ayant quarante-cinq ans de service, s'élança en pleurant sur le drapeau qu'on allait remettre à l'ennemi ; il fallut le lui arracher.

SANG-FROID DE CUSTINE.

Adam-Philippe, comte **de CUSTINE,** né à Metz le 4 février 1744. entra an service à l'âge de sept ans, et dut dès lors aux droits de sa naissance le titre de lieutenant en second dans le régiment de Saint-Chamans. Les talents qu'il déploya dans la guerre des Pays-Bas, dans celle de, sept ans, dans l'expédition d'Amérique, le firent appeler au commandement en chef, le 6 octobre 1791.
CUSTINE était surtout remarquable par son sang-froid au milieu de la mêlée. Dans un combat, **BARAGUEY-D'HILLIERS,** son aide-de-camp, lui lisait une dépêche ; une balle siffle et perce la lettre ; l'aide-de-camp se trouble, s'arrête et semble hésiter : « Continuez, lui dit tranquillement **CUSTINE**, c'est un mot que la balle aura emporté.

LE BAL DE FLINES.

Le 26 août 1792, les Autrichiens se portèrent vers les avant-postes de Flines avec des forces supérieures ; on remarqua dans cette affaire un capitaine de canonniers.
Le drapeau de sa compagnie venait d'être emporté par un coup de canon ; il ôte son habit, et relève en l'air en s'écriant : « Braves canonniers de Paris, voilà votre signe de ralliement ; vous m'en répondez, il est aux trois couleurs. »
Le 27 août était le jour de la fête patronale de Flines. Dès onze heures du matin, **BEURNONVILLE** place des flanqueurs en embuscade. Après vêpres un bal s'organise ; la musique du premier bataillon de Paris anime la fête ; les grenadiers se joignent aux paysans et font danser les filles du village.

Des hussards et des chasseurs autrichiens font la partie de venir troubler le bal. Ils paraissent ; ni les danseurs. ni les violons ne se dérangent ; mais les flanqueurs visent sur eux, les dispersent, les poursuivent jusque dans la forêt voisine, en tuent douze, en mettent deux cents hors de combat, et reviennent vainqueurs prendre place dans les quadrilles.

BEAUREPAIRE.

Les Prussiens commencèrent, le 31 août 1792, à onze heures du soir, le bombardement de Verdun. Le colonel **BEAUREPAIRE** était commandant de la place ; il répondit à l'officier parlementaire du roi de Prusse : « Dites à votre maître que si dans l'assaut nous sommes forcés de céder au grand nombre des assiégeants, nous savons où sont les magasins à poudre, et que nous oserons ouvrir les tombeaux des vainqueurs dans le champ même de la victoire. »
Cependant les habitants s'effrayaient et parlaient de se rendre. **BEAUREPAIRE** s'y opposait avec énergie. Voyant ses tentatives inutiles, il assemble les soldats de la garnison : « Camarades, leur dit-il, j'entrevois un moyen de vous soustraire à l'horreur de votre situation ; il serait périlleux pour des traîtres, il est digne de vous. Réunissons-nous, sortons de la ville, passons à travers l'armée ennemie, nous trouverons là la mort, mais une mort glorieuse, ou nous livrons pour aller rejoindre des frères d'armes plus dignes de notre courage. »
Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, mais sur le point d'exécuter ce qu'il a médité, **BEAUREPAIRE** apprend que le roi de Prusse est prévenu de son projet de sortie, et que la porte de secours sera surveillée par des traîtres que sa résolution étonne. Un conseil civil et militaire était assemblé pour délibérer sur la défense, **BEAUREPAIRE**. s'y rend. Tout en convenant que la place ne pouvait tenir que quelques jours, il parle du salut de la France, de l'utilité d'arrêter un moment l'armée ennemie, des devoirs qui sont imposés à tous les citoyens. On ne l'écoute point. Enfin, désespéré : « Messieurs, leur dit-il, j'ai juré de ne me rendre que mort ; survivez à votre honte, puisque vous le pouvez ; quant à moi, fidèle à mes serments, voici mon dernier mot : je meurs libre ; » et il se fait sauter la cervelle.
Une pension fut assurée à la veuve et aux enfants de l'héroïque **BEAUREPAIRE**, Une section et une rue de Paris prirent son nom. Son corps fut déposé au Panthéon, et l'on grava sur son tombeau : « Il aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans. »

LE CHATEAU DE RODEMACK.

Au mois d'août 1792, le lieutenant-colonel **La HARPE (Emmanuel-François),** depuis général, commandait le château de Rodemack, dernier poste français, situé au nord de Thionville, non loin de Luxembourg. Lors de l'invasion des Prussiens, **La HARPE** fut sommé de rendre cette forteresse. Quelle résistance pouvait opposer à une armée formidable une faible garnison dans un château isolé ? Un homme moins intrépide que **La HARPE** eût cédé à la nécessité. Rendre la place sans se défendre, lui paraît une lâcheté incompatible avec la réputation de bravoure qu'il avait acquise dans les campagnes de Bohême, où il avait servi. Il rassemble les officiers de sa garnison, ne leur dissimule pas les dangers de leur position ; mais il leur montre la patrie les yeux fixés sur le premier poste assiégé par l'ennemi.
« Balancerons-nous, leur dit-il, sur le parti à prendre ? Fuirons-nous comme des lâches ? ou nous faudra- t-il recevoir d'indignes fers ? Défenseurs de la patrie, nous porterions des chaînes ! Non, vaincre ou mourir ! Je vous propose d'employer tous les moyens de résistance en cas d'attaque ; lorsque la résistance deviendra impossible, de faire sauter une partie du château, et de passer à travers l'ennemi, baïonnettes et sabres à la main, pour se retirer sur Thionville. Si toute résistance

devient impossible, il reste une ressource à de braves gens qui ne doivent être pris vivants en aucun cas : c'est de laisser entrer l'ennemi et de faire sauter le fort, » Tous les officiers souscrivirent à ces propositions. Le général **LUCKNER** admira ce dévouement héroïque, mais il ne put voir la France exposée à être privée d'aussi braves défenseurs. Il ordonna l'évacuation de Rodemack, dont **La HARPE** fit transporter les munitions et l'artillerie à Thionville, à la vue de l'ennemi.
La HARPE mourut le 9 mai 1796, sur le chemin de Casal, à deux heures du matin. Des tirailleurs français prirent, dans l'obscurité, pour des hulans, les hussards qu'il commandait, et le frappèrent mortellement. Le général en chef dit de lui : « L'armée a perdu un de ses meilleurs généraux, et tous les soldats un commandant aussi intrépide que sévère sur la discipline. »
Le plus bel éloge qu'on puisse faire de **La HARPE**, c'est que, né riche, loin d'augmenter sa fortune au service, il laissa six enfants dans la pauvreté.

RENÉ DE LIGNIVILLE.

La forteresse de Montmédi fut cernée le 31 août 1792 par vingt-sept mille Autrichiens. M. de **CLAIRFAIT**, qui les commandait, avait déjà fait fabriquer les grils pour tirer sur la place à boulets rouges, lorsque la prise de Longwy et de Verdun par les Prussiens le décidèrent à pénétrer dans l'intérieur de la France : il laissa autour de cette forteresse un camp de trois mille hommes destiné à se réunir aux renforts envoyés par l'Allemagne. Le maréchal de camp **René de LIGNIVILLE**, de l'armée du Centre, était à la tête de la garnison de Montmédi ; c'était un militaire exercé qui servait depuis longtemps.
Il avait fait la guerre contre les Anglais devant Gibraltar, et avait été, en 1791, appelé au commandement du régiment de Condé.
Dès la première nouvelle de l'invasion, le 22 septembre, **LIGNIVILLE**, dans une proclamation adressée aux habitants des campagnes, les prémunit contre les efforts que faisait l'ennemi pour les détacher de la cause nationale : « Français, leur disait-il, je suis certain que depuis quelques jours les étrangers qui ont osé porter leurs armes sur le territoire d'un peuple libre répandent un manifeste pour séduire des hommes aveugles, intimider la faiblesse et exciter la nation à renoncer à son indépendance. Je sais qu'ils le répandent dans vos campagnes par d'infidèles Français, qu'ils vous ordonnent de leur porter vos denrées et les produits de votre industrie.
» Ce manifeste ne renferme que d'absurdes promesses ; aucune puissance humaine n'a le droit d'empêcher un peuple de se donner des lois. Ils disent qu'ils veulent vous servir, ces ennemis de la liberté ! et ils signalent leur passage par la servitude et des actes de barbarie.
» Français, vous n'avez plus qu'un instant à souffrir. Vos cruels ennemis commencent à se repentir de leur téméraire entreprise. Affaiblis par la désertion, ils sont près de succomber sous la faim, moins redoutable encore que le fer de nos soldats. Continuez à nous amener vos bestiaux et les denrées que vos mains ont obtenues de cette terre menacée, rendue fertile par vos travaux. La nation victorieuse de vos ennemis vous récompensera. J'ai fermé tous les passages qui mènent jusqu'au camp des Prussiens.
Réunissez-vous dans le premier village, hommes, femmes, enfants, sous la conduite des plus braves et des plus déterminés : présentez la pointe de vos armes à ceux qui voudront vous ravir vos subsistances ; et si vous êtes un instant repoussés, ralliez-vous sous l'égide de la liberté, qui triomphera des rois animés à la détruire. »

Le maréchal-de-camp Ligniville

Pendant le blocus de Montmédi, qui dura sept semaines, **LIGNIVILLE** fit de fréquentes sorties ; toutes eurent du succès, soit qu'il tentât de faire lever le camp, soit que, voulant ménager ses

approvisionnements de siège, il vint enlever à la pointe de l'épée les subsistances de l'ennemi. En récompense de ses services, le Conseil Exécutif provisoire le nomma lieutenant-général.

LES ÉLÈVES DU COLLEGE DE GONDRAN.

Le 5 septembre 1792, les élèves du collège de Gondran prirent l'arrêté suivant : « Au moment du danger de la patrie, et quand nos frères aînés volent tous aux frontières pour la défendre, nous, élèves du collège de Gondran, à Dijon, ne pouvant encore, vu notre âge, verser notre sang utilement pour elle, mais non moins impatiens de nous montrer ses enfants ; persuadés que le cours de nos études ne peut être plus dignement couronné qu'en contribuant à secourir notre mère commune, nous avons unanimement résolu, aussitôt après que les grands prix nous auront été distribués, d'aller les déposer sur l''autel de la patrie, pour en consacrer le produit à ses défenseurs, en attendant l'heureux instant où nous pourrons le devenir nous-mêmes. »

LA PATROUILLE DE DRAGONS.

Une patrouille de huit dragons du 3e régiment, commandée par le brigadier **COQUILLON**, se porte le 12 septembre 1792, à Languyes, près Beaumont. A peine sortis de cette commune, et arrivés sur la hauteur, ils aperçoivent cinq hussards hongrois escortant un troupeau de moutons et trois chevaux qu'ils avaient volés. Nos dragons fondent sur ces maraudeurs et les forcent d'abandonner leur proie. Ils se disposent à la conduire vers Gaudrieux, où leur corps est en cantonnement, lorsqu'ils découvrent de loin quarante cavaliers autrichiens à leur poursuite. Sans s'épouvanter, ils se disposent à combattre. Fier de la supériorité du nombre, l'ennemi s'avance à grands pas ; les dragons se précipitent au galop sur les Autrichiens, mettent le désordre dans leur troupe, et les poursuivent jusqu'aux avant-postes ennemis.

DON PATRIOTIQUE DE DEUX JEUNES GENS.

Deux jeunes gens se présentent, le 15 septembre 1792, à l'Assemblée Législative. L'un, âgé de onze ans, dépose sur le bureau dix-huit livres ; un autre, écolier de quatorze ans, dit à la barre :
« Législateurs, tout ce que j'ai est à ma patrie. Je suis trop jeune pour la servir de mes forces ; mais je lui offre cent livres, fruit de mes épargnes. Je les donne avec bien du plaisir pour les frais de la guerre. »

LE VIEILLARD ET SES QUATRE FILS.

Un homme veuf et avancé en âge, du quartier des Lombards, à Paris, avait quatre enfants. Le 20 septembre 1792, ils se présentent à lui d'un air triste et inquiet.
« Qu'avez-vous, mes enfants, leur dit-il ? — Mon père. — Je devine ce qui vous trouble ; vous voulez aller aux frontières. — Cela est vrai, mon père ; mais ce qui nous embarrasse, c'est que nous voudrions partir tous quatre. — Quoi ! pas un de vous ne veut rester près de moi ? »
Les jeunes gens baissent les yeux... « Mes enfants, ne vous chagrinez pas ; j'approuve votre zèle : quelque peine que j'aie à me séparer de vous, je sens que je vous dois tous à la patrie ; marchez à son secours. »
Au moment du départ, le vieillard se rend au lieu eu rassemblement ; il cherche ses fils dans les rangs ; il les aperçoit et les presse encore entre ses bras.
« Adieu ! leur dit-il,, adieu ! mes bons amis ; allez et surtout battez-vous bien.»

Il a bientôt perdu de vue ses enfans, qui se mettent en marche avec leur bataillon ; mais il suit encore des yeux leur étendard ; des larmes roulent sur ses joues.
« Mon Dieu, dit ce bon père, comme ce drapeau s'éloigne vite ! Ah ! si je n'étais pas si vieux, ils ne partiraient pas sans moi. »

FLORENTIN CHAILLEY.

Florentin CHAILLEY, grenadier au deuxième bataillon de l'Yonne, né à St-Florentin, étant en sentinelle à Maubeuge, est surpris, le 28 septembre 1792, par trois Autrichiens. D'un coup de fusil, il tue le premier ; frappe le second de sa baïonnette ; le troisième s'échappe, et revient bientôt avec deux autres, qui saisissent le canon du fusil de **CHAILLEY** en le sommant de se rendre. **CHAILLEY** continue à se défendre, pousse les Autrichiens jusqu'au bord du fossé, les y renverse, et revient tranquillement achever sa faction.
Le général **DELANOUE** informa de la conduite de **CHAILLEY** la Convention Nationale et le Pouvoir Exécutif, et lui écrivit une *lettre d'honneur,* qui se terminait ainsi : « Continuez, brave **CHAILLEY**, à montrer le chemin de la gloire à ceux qui vous observent dans les combats ; c'est lorsque chaque soldat français saura vaincre cinq ennemis de la patrie qu'il n'y en aura plus pour elle. »

PRISE DE VILLE-FRANCHE.

Le comté de Nice était aux Français. La forteresse de Ville-Franche restait à soumettre. Le général **ANSELME** s'y porte, le 30 septembre 1792 au matin, à la tête d'un détachement d'infanterie et de dragons ; instruit en chemin qu'on se préparait à l'évacuer, il prend le devant au galop, avec quatorze dragons, s'approche audacieusement de la ville, menace d'une escalade et intimide tellement le commandant que celui-ci se rend sans résistance et à discrétion, avec dix-neuf officiers et trois cents hommes.
Il y avait dans la place plus de cent pièces de canon, mortiers ou obusiers, une grande quantité de munitions de guerre ou de bouche, cinq mille fusils, un million de cartouches à balle et beaucoup d'effets militaires. On trouva dans le port une frégate et une corvette armées de leurs canons ; on s'en empara, ainsi que de l'arsenal qui était assez bien pourvu.

SIEGE DE LILLE.

Le siège de Lille donna lieu a plusieurs actions remarquables.
Une bombe éclate ; c'est à qui pourra en avoir des morceaux. Un perruquier en prend un : «Voilà, s'écrie-t-il, mon plat à barbe ; qui vent se faire raser ? » Et il rase dans cet éclat quatorze personnes à la place où était tombée la bombe.
Un citoyen pauvre avait vu réduire en cendres sa maison et tout ce qu'il possédait. Ses compatriotes lui offrent des secours : « J'ai, répondit-il, encore de quoi subsister pendant quatre jours, après ce temps, je vous en demanderai. »
Le corps électoral était assemblé. Un boulet perce le mur et passe entre le secrétaire et le curé de Marchienne, électeur : « Nous sommes en permanence, dit celui-ci, je fais la motion que le boulet y soit aussi, et qu'il reste ici comme un monument de notre fermeté et de notre assiduité à nos séances. »

La maison du nommé **HAINZELAIN**, attenante à l'église St-Etienne, était écrasée par les bombes et les boulets cependant, chargé d'enlever du clocher le bonnet de liberté qui était placé au sommet, il continua à gravir sur la toiture au péril de sa vie, et rapporta le bonnet intact à l'Hôtel-de-Ville.
AUVIGUEUR, canonnier de la garde nationale, servant une pièce de canon sur les remparts, est averti que sa maison est incendiée. Il l'aperçoit en effet dévorée par les flammes, et continue de charger sa pièce, en disant : « Je suis ici à mon poste ; rendons leur feu pour feu. » Il ne quitta les remparts qu'après avoir achevé son service.
Un grenadier voit son officier renversé ; il court et lui tend la main. A l'instant même, une balle perce le poignet du grenadier, et lui casse le bras. Il lui présente l'autre main ; elle est emportée. Sans proférer une plainte, il avance le bras et relève l'officier.

DÉFENSE DE THIONVILLE.

La conservation de Thionville fut due en partie au sang-froid de **Félix WIMPFEN,** qui y commandait. Sommé de se rendre après trois jours de tranchée ouverte, il répondit :
« Vous, pouvez brûler la ville, mais vous ne brûlerez pas les remparts ; vous pouvez tout mettre à feu et à sang dans Thionville, mais vous ne ferez faire, ni à moi, ni à ceux que je commande, une lâcheté. »
Les Autrichiens lui firent offrir de lui compter un million s'il voulait livrer Thionville. « Volontiers, dit-il en riant, pourvu que l'acte de la donation soit passé par devant notaire »
L'armée ennemie avait formé un riche,magasin à Gavisse. Le 11 septembre, un volontaire passa la Moselle à la nage, et va chercher sur l'autre rive une nacelle. Le général **WIMPFEN** traverse la rivière avec quatorze hommes, et attaque les postes autrichiens. Bientôt cent Français vinrent les renforcer, ils enfoncent les tonneaux de farine, d'eau-de-vie et de vivres, les jettent dans la Moselle, et se retirent.
La garnison, affaiblie par une lutte de plusieurs mois, était hors d'état de soutenir un assaut. **WIMPFEN** veut envoyer des ordres à Metz pour obtenir du renfort ; mais les troupes autrichiennes entourent Thionville de toutes parts. « Qui osera tenter le passage ? » Trois hussards, **RASTOUL, HOUEL** et **CORNUALLE**, se présentent et sortent de la ville au galop. Une sentinelle ennemie tire sur eux et les manque ; ils traversent plusieurs postes sans être atteints, tombent dans une embuscade, parviennent à s'en dégager, et arrivent à Metz couverts de sang et de blessures.
Les ordres sont remis, fidèlement exécutés, et la garnison de Thionville reprend l'avantage.

JOLIBOIS

En apprenant que son fils, volontaire du premier bataillon de Paris, avait quitté ses drapeaux, **JOLIBOIS** part aussitôt pour le remplacer. Il arrive le matin de la bataille de Jemmapes ; et, combattant avec le bataillon de son fils, il s'écriait en chargeant l'ennemi : « O mon fils ! faut-il que l'idée de ta faute empoisonne un moment aussi glorieux ! » Il fut nommé officier sur le champ de bataille.

PRISE DE SPIRE.

Ce fut un soldat nommé **GUYE** qui entra le premier dans Spire. Etant d'ordonnance auprès du général **CUSTINE**, il est chargé de s'assurer si la seconde porte de la ville était ouverte, avec ordre dans ce cas d'y pénétrer - pour y reconnaître la position, de l'ennemi. **GUYE** part, franchit la porte, traverse plusieurs rues sans rencontrer personne. Arrivé sur la place ou les ennemis s'étaient rangés

en bataille, il crie à leurs chefs de mettre bas les armes. Au même instant, il reçoit trois balles dans ses habits, et son cheval percé de coups s'abat sous lui. Deux Croates, le croyant hors de combat, fondent sur lui pour le dépouiller ; **GUYE** les tue tous deux avec ses pistolets, et gagne une rue écartée, où il combattait encore lorsque nos troupes s'emparèrent de la ville.
Le même jour, un chasseur du 2e régiment, nommé **André BAROUILLER**, né à St-Étienne, s'avança à travers des vignes, sauta plusieurs fossés, et chargea seul contre une compagnie d'infanterie ennemie ; il succomba dans une seconde charge.
Un aide-de-camp, nommé **LUTAU**, reçut de l'armée le surnom de héros de Spire. Après avoir donné le premier coup de hache dans la porte, il entre dans la ville pour reconnaître les dispositions de l'ennemi, aussitôt, il est entouré», et on lui crie : « Prisonnier ! prisonnier !.
— Comment! un aide-de-camp français prisonnier ?
Non jamais ! »
Quoiqu'il ait reçu un coup d'épée dans le côté, il se jette sur les ennemis, en renverse plusieurs, et revient vers les siens au milieu d'une grêle de balles qui blessent son cheval et percent ses habits.

LE GÉNÉRAL LAVENEUR.

Le fort Villate, qui défendait le château d'Anvers, avait sous ses glacis des fourneaux préparés pour faire sauter les assaillants en cas d'attaque. Le général **LAVENEUR** conçoit le projet de s'en emparer, Il part le 30 novembre 1792, à minuit, à la tête de douze cents grenadiers choisis. Ils escaladent une première palissade ; à la seconde les sentinelles jettent l'alarme et font feu. **LAVENEUR**, ne pouvant franchir les palissades, dit à un officier d'une haute taille qui se trouvait près de lui : « Jetez-moi par dessus. » L'officier le lance de l'autre côté ; plusieurs grenadiers l'y suivent. **LAVENEUR** atteint le commandant du poste, et, lui appuyant son épée sur la poitrine : « Conduis-moi à tes mines, lui crie-t-il. »
L'officier intimidé obéit. **LAVENEUR** arrache les mèches, les éteint, et s'empare du fort.

LE GRENADIER FRANÇAIS ET LE ROI DE PRUSSE.

Le 2 décembre 1792, un grenadier d'un bataillon d la Haute-Saône se défendit longtemps seul sur un pont de Francfort, et refusa de se rendre, malgré de nombreuses blessures. Guillaume, roi de Prusse, qui venait d'entrer en vainqueur dans la ville, témoin du courage de ce soldat, fit retirer les agresseurs, ordonna de l'entourer, de le prendre et de l'amener devant lui ; « Français, lui dit-il, vous êtes un brave homme ; c'est dommage que vous ne vous battiez pas pour une meilleure cause. »
Le grenadier, craignant d'avoir à soutenir avec le roi une discussion politique, répondit : « citoyen Guillaume, nous ne serions pas d'accord sur ce chapitre ; ainsi parlons d'autre chose. »
Le mot de citoyen Guillaume fit fortune dans l'armée prussienne, et plus d'une fois en passant devant les tentes de ses soldats, le roi s'entendit nommer citoyen Guillaume.

LE GÉNÉRAL PULLY ET L'ÉMIGRÉ.

Un corps d'élite de trois mille Autrichiens occupait un poste fortifié au sommet de la montagne de Hamm. Douze cents hommes de l'armée de la Moselle, aux ordres du général **PULLY**, arrivent, le 14 décembre 1792, au pied du coteau. Un Français émigré, qui servait dans les rangs ennemis, déserte, se fait conduire au général **PULLY**, se jette à son cou, et le conjure de ne pas exposer inutilement ses troupes en attaquant une position naturellement presque imprenable, et défendue par

des soldats aguerris et en force supérieure. Il lui demande en même temps d'oublier qu'il porta les armes contre sa patrie, et de lui accorder sa grâce.
« Suis-moi si tu veux la mériter, dit **PULLY**. »
Les douze cents hommes gravissent la montagne au pas de charge, escaladent les retranchements, culbutent les Autrichiens, et s'emparent de toute l'artillerie.

LES BARBETS.

Après la prise du comté de Nice, les barbets, partisans piémontais, qui faisaient la guerre d'escarmouche et tuaient les soldats isolés, surprirent et égorgèrent plusieurs de nos ordonnances.
Deux de ces assassins, faits prisonniers, sont amenés chez le général français. A l'instant un attroupement séditieux entoure sa maison ; des hommes du peuple, des soldats font entendre des cris. Menacans ; ils veulent massacrer les coupables, ils exigent qu'on les livre à leur juste fureur.
Quel que fût le crime des deux prisonniers, il était du devoir du général **ANSELME** de les préserver d'une exécution sanglante et sans caractère légal. Il se présente à la foule ameutée. Un boucher, armé de son coutelas, s'avance, les yeux étincelants, et d'une voix tonnante demande qu'ils périssent. « Tu veux du sang, lui dit le général? tu es cruel ; eh bien ! je te fais le bourreau de l'armée. » Ces paroles sont un coup de foudre. Le boucher pâlit, chancelle et se dérobe dans la foule. Le calme se rétablit, et les barbets passent devant le peuple sans être insultés.

LE GRENADIER GRAYE.

Un grenadier, nommé **GRAYE**, poursuivait des barbets. Il en aperçut un qui prenait lentement la fuite et s'arrêtait, malgré les coups de fusil qu'on lui tirait. Il s'avança aux cris d'un enfant caché dans la cavité d'un rocher. Ce petit malheureux pleurait en appelant son père, dont **GRAYE** le séparait.
Le grenadier attendri prend l'enfant dans ses bras, le caresse et lui donne le seul morceau de pain qui lui reste ; il en prit soin pendant plusieurs jours, et le rendit avec peine aux larmes de sa mère. L'enfant avait pris une si grande tendresse pour **GRAYE**, qu'il rappelait son père et qu'il s'en sépara avec un désespoir qui fit sourire et attendrit toute la compagnie. Le général **ANSELME**, instruit de l'humanité du soldat, l'invita à dîner avec les chefs de l'armée, et lui donna publiquement les éloges qu'il méritait ; cet homme simple ne paraissait pas se douter d'avoir fait une action généreuse ; il refusa une gratification.